

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 4 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNE PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Marcel COTTIN, Eric COUVEZ à Jean Pierre FROMONTEIL, Evelyne ROHO à Dominique TALLÉDEC, Alain CHAUVET à Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Françoise DELABY à Christian TALLIO, Mohamed HARIZ à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX à Léa MARIÉ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Driss SAÏD

DÉLIBÉRATION : 2022-141

OBJET : ZAC DE LA PELOUSIÈRE - ACQUISITION À TITRE GRATUIT DE DIVERS ESPACES COMMUNS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT

DÉLIBÉRATION : 2022-141
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : ZAC DE LA PELOUSIÈRE - ACQUISITION À TITRE GRATUIT DE DIVERS ESPACES COMMUNS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Par une délibération en date du 2 octobre 2003, la Ville a décidé de la création de la ZAC de la Pelousière et en a confié l'aménagement à la société LOIRE OCÉAN DEVELOPPEMENT par voie de convention publique d'aménagement.

Le programme d'aménagement et de constructions est aujourd'hui terminé et il convient de prévoir la cession à titre gratuit par la société LOIRE OCÉAN DEVELOPPEMENT de divers espaces communs, à savoir les parcelles de terrains suivantes, d'une surface globale de 13 303 m² :

- DC n° 137 pour..... 8 578 m² correspondant à un espace naturel,
- DC n° 515 pour..... 29 m²,
- DC n° 520 pour..... 187m²,
- DC n° 523 pour..... 1m²,
- DC n° 525 pour..... 44 m²,
- DC n° 1032 pour..... 36 m²,
- DC n° 1034 pour..... 432 m²
correspondant au verger (entre la rue reine des prés et l'impasse du Clos Dugast),
- DC n° 569 pour..... 157 m² correspondant à l'espace vert le long des équipements sportifs de l'école Stéphane Hessel,
- DC n° 1035 pour..... 410 m²,
- DC n° 1036 pour..... 761 m²,
- DC n° 1041 pour..... 101m²
correspondant au chemin des Fouloirs,
- DC n° 1038 pour..... 2 567 m² correspondant au parking public situé à proximité des locaux associatifs de la SAEL.

Il convient de préciser que suite à la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2017, la Commune a d'ores et déjà acquis à titre gratuit auprès de la société LOIRE OCÉAN DEVELOPPEMENT l'espace vert central à vocation de promenade, dénommé Vallon, pour une surface de 18 690 m².

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit auprès de la Société LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT des parcelles de terrains :
 - DC n° 137 pour8 578 m²
 - DC n° 515 pour29 m²
 - DC n° 520 pour 187 m²
 - DC n° 523 pour 1 m²
 - DC n° 525 pour44 m²
 - DC n° 1032 pour36 m²
 - DC n° 1034 pour432 m²
 - DC n° 569 pour 157 m²
 - DC n° 1035 pour410 m²
 - DC n° 1036 pour761 m²
 - DC n° 1041 pour 101 m²

- DC n° 1038 pour2 567 m²
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition à titre gratuit.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité

Saint-Herblain le : 10/10/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Driss SAÏD

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain le : 13 octobre 2022